



DELIBERATION N° D.2025.06.27 **du Conseil municipal du 19 juin 2025**

Budget principal de la ville de Versailles. **Affectation du résultat de l'exercice 2024.**

Date de la convocation : 12 juin 2025
Date d'affichage : 20 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE
Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Pierre FONTAINE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, M. Erik LINQUIER, M. François BILLOT DE LOCHNER.

Mme Marie-Agnes AMABILE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie-Pascale BONNEFONT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Anne-France SIMON), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n° D.2024.12.104 du Conseil municipal de Versailles du 12 décembre 2024 portant sur l'adoption du budget primitif 2025 du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2025.06.26 du Conseil municipal de Versailles du 19 juin 2025 portant sur l'adoption du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2025.06.28 du Conseil municipal de Versailles du 19 juin 2025 portant sur l'adoption du budget supplémentaire 2025 du budget principal de la Ville ;

Les comptes de l'exercice 2024 du budget principal de la ville de Versailles étant définitivement arrêtés, le compte administratif vient d'être soumis à votre approbation, lors de cette séance du Conseil municipal du 19 juin 2025.

Dans ce contexte, le Conseil municipal doit adopter une délibération d'affectation définitive du résultat de l'exercice 2024 pour le budget principal de la Ville.

En application de l'instruction comptable M57, il convient d'affecter le résultat excédentaire dégagé en section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice 2024, soit 34 216 204,73 € de la manière suivante :

- en réserves, pour couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, pour 15 967 497,67 €,
- en report de fonctionnement, pour la différence, soit 18 248 707,06€. Cet excédent sera affecté au budget supplémentaire 2025, qui fait l'objet d'une délibération distincte également présentée à cette même séance du Conseil municipal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté lors du vote du compte administratif 2024 du budget principal de la ville de Versailles, soit 34 216 204,73 €, comme suit :
 - section d'investissement / recettes / réserves (compte 1068) :..... 15 967 497,67 €
 - section de fonctionnement / recettes / report à nouveau (compte 002) : . . 18 248 707,06 €
- 2) que les crédits ainsi affectés seront repris dans les écritures du budget supplémentaire 2025.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 45 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 45 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.